

France Télécom EGT PRV & Frais 2005

PRV 2005:

Cet accord rappelle l'époque de la Féodalité avec le *Seigneur*, les *Vassaux* et enfin les *Serfs*.

Tout en parcourant le texte, nous nous apercevons que le *Seigneur* alloue des *Fiefs* (secteurs) à ses *Vassaux* qui se tiennent à son service. Le processus se poursuit jusqu'au bas de l'échelle sociale où se trouvent les *Serfs* qui constituent la majeure partie de la population (commerciale).

Les *Serfs* cultivent les *Fiefs* comme ils peuvent sans avoir le pouvoir de répliquer. En cas de contestation, le *Serf* va voir son *Vassal* mais c'est toujours le *Seigneur* qui a le dernier mot et qui tranche.

Exemple: Le *Seigneur* décide unilatéralement si le changement de *Fief* est "*significatif*" ou non et informe son *Vassal* de l'attribution ou non d'un MVG pour le *Serf*.

La CFTC dénonce ce retour à la Féodalité et ne signe pas le PRV 2005

FRAIS 2005:

La CFTC regrette le retard pris dans les négociations, débutées en avril 2004, qui n'a pas permis de faire bénéficier aux salariés d'une augmentation des remboursements des frais en 2004.

La CFTC reconnaît l'avancement des augmentations des frais pour 2005 indexés sur les derniers barèmes publiés.

LA CFTC se félicite de la valeur du Ticket Repas à 8 € (4€80 pour l'employeur, 3€20 pour le salarié, revu à la hausse pour l'employeur et à la baisse pour le salarié dès la parution du barème URSSAF).

LA CFTC signe l'accord sur les frais

CFTC

vous défendre comme Personne